

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 mars 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00021  
**Propriétaire(s) :** Amssal Dagher  
**Emplacement :** 1664, promenade Playfair  
**Quartier :** 18 - Alta Vista  
**Description officielle :** lot 307, plan enr. 791 (promenade Playfair Est)  
**Zonage :** R1K  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le propriétaire souhaite construire un nouveau garage attenant pour une voiture de de 4,98 m sur 6,86 m du côté nord de la maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 23,8 % de la profondeur du lot, ou à 8,0 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 30 % de la profondeur du lot, ou dans ce cas-ci, de 10,06 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 23,8 % de la superficie du lot, ou à 147,22 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot, ou dans ce cas-ci, de 154,41 mètres carrés.

Aux fins de l'application du règlement, la façade en bordure de l'avenue Kilborn est considérée comme la limite de lot avant de la propriété en question.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation, en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.